

moyen de faire naître le moins d'appréhension possible au sujet de leur avenir chez les agriculteurs, c'est d'établir un compte de stabilisation pour chacun d'eux. A mon avis, c'est là la solution, surtout compte tenu du comportement cyclique d'un grand nombre de produits agricoles.

Si, lors des bonnes années, un agriculteur qui réalise des revenus élevés était autorisé à en mettre une certaine partie de côté dans son propre compte de stabilisation qui échapperait à l'impôt, il pourrait y recourir advenant une mauvaise année. L'argent ainsi retiré deviendrait alors assujéti à l'impôt, mais l'existence de ce compte dissiperait les appréhensions que l'on observe dans l'industrie de l'élevage bovin, dans l'industrie du porc et dans un certain nombre d'autres industries. Dans le cadre d'un régime collectif de stabilisation, l'agriculteur d'une région donnée doit se plier aux exigences imposées par la situation dans laquelle se trouve sa collectivité. Il se pourrait que l'on supprime cette année le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest à cause d'une légère baisse du prix du grain. Il se peut cependant qu'il n'en soit rien parce que le volume de la récolte a considérablement augmenté cette année, et que les revenus collectifs peuvent donc être très élevés.

Je tiens à dire en terminant que la meilleure solution aux problèmes des agriculteurs des Prairies n'est pas de leur accorder davantage de crédit. Même si la mesure relative aux paiements par anticipation ne constitue pas réellement une mesure de crédit, elle pourrait encore représenter des paiements d'intérêts. La véritable réponse doit résider dans un régime de stabilisation du revenu individuel, et non dans un régime touchant le revenu collectif. Nous aurons de nombreuses questions à poser au sujet du bill lors de son étude en comité. Nous allons demander pourquoi les banques ne sont pas autorisées à faire directement aux céréaliculteurs ces paiements par anticipation. On posera un certain nombre d'autres questions que j'ai posées dans mon intervention et que d'autres députés de notre parti ont abordées.

● (1440)

**M. Arnold Malone (Battle River):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole à la suite du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) et de reprendre certaines de ses excellentes remarques. Au sujet du bill C-2, loi pour faciliter le paiement par anticipation des récoltes, il faut reconnaître que le ministre n'a pas trompé, cette fois-ci, l'industrie agricole autant qu'avec la plupart des autres bills qu'il a présentés à la Chambre.

Ce bill soulève cependant des doutes, bien qu'il ne cause pas les torts causés par d'autres bills présentés au Parlement. Le député de Wetaskiwin a signalé un des points qui soulèvent de sérieuses inquiétudes, soit celui de la création d'une association qui sera chargée d'administrer les fonds consacrés au programme de paiement par anticipation des récoltes qui n'entraient pas dans le champ d'action normal de la Commission du blé. Mais pourquoi créer une nouvelle association, une nouvelle bureaucratie pour financer un groupe de personnes dans les principales régions du pays alors que les institutions bancaires sont déjà organisées pour jouer ce rôle? Le ministre n'a pas donné de réponse mais j'espère qu'en comité plénier, il proposera d'utiliser les mécanismes déjà existants des banques et des succursales du Trésor, etc., pour financer le programme au lieu de créer toute une nouvelle bureaucratie.

### *Paiement par anticipation des récoltes*

Nous approuvons le bill en principe. Mais nous nous opposons fermement à ce que ce soit là la seule mesure législative à découler du discours du trône. Je crois que le fait de n'avoir consacré que 49 mots à l'agriculture dans le discours du trône est une insulte faite non seulement au peuple canadien et aux agriculteurs, mais au monde entier. Le pire problème qui se pose à l'humanité aujourd'hui est celui de l'alimentation. Nous savons qu'il n'y a que deux sources d'aliments: le sol et l'eau. Les quatre cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition. Nous savons que 12,000 enfants meurent de faim chaque jour. C'est donc dire que 12,000 enfants sont morts hier, 12,000 meurent aujourd'hui et que 12,000 mourront demain. C'est le taux de mortalité dû à la pénurie d'aliments. Il est honteux, monsieur l'Orateur, que le discours du trône ne consacre que 48 mots à l'agriculture et que ce bill en soit le résultat.

Les autres orateurs ont parlé du manque de consultations entre le gouvernement et les producteurs; ils n'ont pas exagéré. Le ministre prétend qu'il y a eu des consultations avec les diverses associations agricoles, mais il a été incapable de préciser de quelles associations il s'agissait et les démarches que nous avons faites, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous ont rien appris de plus. Les associations nient avoir eu des consultations avec le ministre à propos du bill C-2. Les consultations devraient normalement avoir lieu avant que ce bill n'ait force de loi et non pas après.

Tout porte à croire que ce sera le seul bill sur l'agriculture qui découlera du discours du trône et le ministre n'a évidemment rien compris des problèmes qui assaillent l'agriculture aujourd'hui. Qu'en est-il de la législation sur la conservation des sols? Le ministre sait fort bien qu'il y a dix ans on a promis aux provinces de lancer un programme de cartographie des sols. C'était un programme intégré de classement des sols pour tout le Canada afin d'établir la qualité des sols des diverses régions, programme qui est resté en chantier. Le seul classement qui existe a été fait il y a 30 ans: il y donc belle lurette qu'on aurait dû le recommencer. Pour que notre agriculture soit productive, il faut avant tout conserver les terres agricoles actuelles, mais le ministre n'a rien fait pour mettre en œuvre le programme de classement et de cartographie des sols qui avait été promis.

En 1978, monsieur l'Orateur, Edmonton sera l'hôte de la Conférence internationale des sciences du sol qui réunira environ 3000 scientifiques du monde entier. La dernière conférence a eu lieu à Moscou. Lorsque ces scientifiques examineront la situation de l'agriculture au Canada, ils se rendront compte que nous ne nous occupons pas suffisamment de ce secteur de qualité. On ne peut pas cultiver si on n'a pas de sol, monsieur l'Orateur. Le ministre a beau parler dans le bill C-2 de paiements par anticipation pour les récoltes, le point majeur dans la situation de l'agriculture lui échappe; on ne peut pas cultiver si le sol arable disparaît.

Actuellement, il y a au Canada 24 millions d'acres de sol arable de catégorie I et II. Au rythme où l'on empiète sur le sol arable, ce chiffre sera réduit au pire à 9 millions d'acres en l'an 2000 et au mieux à 17 millions. Le ministre devrait comprendre qu'il ne suffit pas de présenter des politiques spéciales ou à court terme, ou encore des politiques qui ne s'adressent qu'à un secteur. Il nous faut une politique agricole